



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission Technique du COGEPOMI
24 mai 2023

30/05/23

Rappel de l'ordre du jour :

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

– Restitution de la première phase des travaux du GT Anguilles en lagunes

Evaluation de la cinétique de dévalaison des anguilles sur le Rhône

– Présentation du projet d'étude de faisabilité de mise en oeuvre de la technique de pêche au guideau

Problématique de la prédation des poissons migrateurs par le silure sur le bassin

– Présentation de l'étude spécifique « Silure » : REX et étude de faisabilité de mesures d'amélioration concernant la prédation du silure au niveau de la passe à poissons de Donzère

– Constitution d'un groupe de travail bassin pour la mise en oeuvre expérimentale de solutions d'effarouchement ou de capture du silure sur des secteurs « clés » du bassin

documents supports de la réunion

Diaporamas :

230524 -CTPOMI-PRE-GTAL-MRM.pdf
230524-CTPOMI-PRE-GTAL-Gouvenance.pdf
230524-CTPOMI-PRE-GTAL-Habitat.pdf
230524-CTPOMI-PRE-GTAL-Peche.pdf
230524-CTPOMI-PRE-ProjetGuideau-CONAPPED.pdf
230524-CTPOMI-PRE-Silure-SuiviDonzere-SCIMABIO.pdf
230524-CTPOMI-PRE-Silure-Sites2023-2024-OFB.pdf

Dossier de séance :

20221208_Mandat_CogepomiRM_GTAnguillesLagune.pdf
NoteStarterGTAnguillesLagunes.pdf

Fiche_Synthèse_Ss_groupe_GOUVERNANCE_vCTPOMI_230524.pdf
Fiche_Synthèse_Ss_groupe_HABITAT_vCTPOMI_230524.pdf
Fiche_Synthèse_Ss_groupe_PECHE_vCTPOMI_230524.pdf
20221208-COGEPOMI-NoteDREAL-PbmatiqueSilure.pdf

Introduction de la séance, Pierre-Jean Martinez, adjoint du chef de pôle délégation de bassin RM

Accueil et présentation des participants (cf liste des participants en annexe)

Cette commission est élargie à l'ensemble des membres du groupe de travail anguilles en lagunes mandaté par le COGEPOMI pour la séquence consacrée à la restitution de la première phase des travaux du GT relative à l'élaboration d'un diagnostic.

Pour les échanges relatifs à la pression du Silure sur les grands migrateurs du bassin, et en vue de la constitution du GT de bassin, des représentants de la pêche professionnelle au COGEPOMI, et des représentants de fédérations de pêche amateur ont été invités à participer.

Cette commission bénéficie également de la présence d'une doctorante en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en tant qu'observatrice, et dont les travaux de thèse portent sur l'« institutionnalisation politique du suivi d'espèces aquatiques à l'interface terre-mer à partir des cas de l'anguille et du crabe bleu dans les lagunes méditerranéennes françaises »

En préalable M. Martinez revient sur la situation juridique du PLAGEPOMI 2022-2027 : le PLAGEPOMI a fait l'objet d'une requête portant sur les autorisations de pêche de l'Alose et la Lamproie, suite à une première décision du TA de Lyon fin mars, le PLAGEPOMI est suspendu sur les aspects liés aux autorisations de pêche de l'Alose et de la Lamproie dans l'attente d'une décision juridique sur le fond.

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires

Restitution de la première phase des travaux du GT Anguilles en lagunes

I- Présentation de la démarche (Pierre Campton - MRM)

Cf diaporama support de présentation

Contexte des travaux :

- situation critique de l'anguille & forte productivité des lagunes méditerranéennes

- délibération du COGEPOMI RM du 27 janvier 2022 :

Le COGEPOMI « souligne l'importance de poursuivre l'intégration des enjeux du PLAGEPOMI dans la gestion et la connaissance des lagunes méditerranéennes qui jouent un rôle majeur dans le cycle de l'anguille dans le bassin et invité à ce qu'un groupe de travail soit mis en place dans un cadre concerté pour identifier des modalités adaptées de gestion de l'espèce dans ce milieu »

- restitution du PR et des recommandations de la CGPM

Objectifs du GT avec 3 axes de gestion à étudier :

– l'habitat avec les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau, et la connectivité des milieux

– la pêche avec la caractérisation des usages pour tous les types de pratique ; le besoin d'examiner la réglementation sur les périodes et l'effort de pêche ;

– la gouvernance avec un état des lieux des différents sites

Travail en 2 phases pour chacun des axes

1) élaborer un état initial : partager les diagnostics, identifier les besoins de connaissance, les freins et les leviers ;

2) bâtir une proposition de feuille de route opérationnelle visant à améliorer la situation et les connaissances.

Membres du GT : MRM (animation) ; représentants des services Etat, de la communauté scientifique, des gestionnaires de lagune et autres personnes ressources

Retour sur les travaux conduits pour l'élaboration du diagnostic (phase 1) :

10 février : démarrage des travaux en séance plénière avec identification des copilotes des sous-groupes :

Habitat : OFB DR Occitanie ; Université de Perpignan ; Tour du Valat

Pêche : CRPMEM PACA / Occitanie ; DIRM Med ; FDAAPPMA30
Gouvernance : DREAL PACA ; Pôle-relais lagunes méditerranéennes
22 février : réunion des copilotes avec construction du tableau de bord
Réunions des sous groupes pour l'identification des contributions et leur restitution :
14 Mars : réunion 1 Habitats
16 mars: réunion 1 Pêche
17 mars : réunion 1 Gouvernance
4 avril : réunion 2 Pêche
6 avril : réunion 2 Gouvernance
20 avril : réunion 2 Habitats
11 mai : réunion 3 Pêche

II - Restitution des travaux du sous groupe Habitat

(Anne Jouhannaud Trusson, OFB ; Elsa Amilhat, université de Perpignan ; Delphine Nicolas, Tour du Valat) Cf diaporama support de présentation

- 1- Accessibilité des milieux
- 2- Pompage
- 3- Qualité des habitats

1- Accessibilité des milieux

1.1 Localiser les ouvrages, connaître leur fonctionnement et leur gestion pour optimiser la circulation des poissons

- présentation des 3 modules complémentaires : le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) pour la localisation des ouvrages ; l'information sur la continuité écologique (ICE) pour les mesures physiques et la base de données des obstacles à l'écoulement (BDOe) pour les données « métier »
- près de 1370 ouvrages sont référencés dans les lagunes depuis 2019, travail en cours pour la détermination des ouvrages à la mer
- identification de 17 ouvrages prioritaires dans le PLAGEPOMI & des zones de marais périphériques où il est nécessaire de prendre en compte l'enjeu amphihalien dans la gestion
- le besoin d'actualisation des mesures de gestion et de conformité des ouvrages est identifié → Suggestion : prévoir une mise à jour lors de l'actualisation des plans de gestion et annexer les fiches des sites lagunaires (MRM et Pole Relais lagunes) aux plans de gestion.

1.2 Connaître les périodes clés de migration de l'anguille pour adapter au mieux la gestion des ouvrages

- Montaison : migration localement influencée par des facteurs environnementaux (température, débit, vent, attrait d'eau douce, etc.) = à considérer pour ajuster au mieux la gestion des ouvrages au passage des civelles.
- Dévalaison : phénomène saisonnier, de l'automne au printemps, prédire les pics de dévalaison reste délicat → besoin de davantage de suivi sur l'ensemble de l'arc méditerranéen

1.3 Connaître les débits pour caractériser les conditions de franchissement et les apports d'eau douce

- via les stations hydrométriques → Identification de stations supplémentaires dépend des objectifs fixés. Il doit y avoir une réflexion préalable, vrai sujet en lien avec le réchauffement climatique et la diminution des ressources en eau douce.

2) Pompage - Connaître l'impact des prises d'eau

- Stations de pompage agricole - delta du Rhône → Voie de recrutement avérée pour les civelles et anguillettes en Camargue
- Devenir des anguilles ? survie, quantité et qualité d'argentees produites et échappement non létale ?

3) Qualité des habitats

3.1 Localisation des habitats disponibles

= caractériser et localiser les habitats disponibles (en termes de surface, de temporalité, de thermie, de qualité physicochimique, de pollutions...) et déterminer leur accessibilité et lesquels sont favorables à l'anguille

- définition des Unités Hydrographiques Cohérentes (UHC)

→ Visualiser quelle surface est ouverte derrière les ouvrages à la mer ?

→ Combien d'ouvrages entravent l'accès à quelle surface ?

- les Fiches lagunes MRM = identifier les potentialités de colonisation, définir et prioriser les enjeux et les préconisations d'actions

→ à mettre en lien avec les fiches du Pôle-Relais Lagunes

→ besoin d'initier un travail complémentaire auprès des gestionnaires pour recueillir des informations sur l'usage des ouvrages en ciblant les ouvrages selon les enjeux

Études en cours :

- projet life MARHA : objectif mieux caractériser la ME avec l'évaluation de la surface potentielle de l'habitat lagune côtière et la caractérisation des plans d'eau périphériques des masses d'eau

- projet CHAMILA : Cartographie des habitats lagunaires = 234 habitats répertoriés sur 36 lagunes (1 à 24 habitats par lagune)

- réseau de suivi physico-chimiques : FILMED

- synthèse ECOGEA : bilan des connaissances du fonctionnement des marais et des milieux lagunaires et des espèces qui y vivent (16 poissons dont l'Anguille, 4 crustacés), sur la façade atlantique = transposition aux lagunes méditerranéennes à évaluer, proposition d'une restitution des ces travaux au GT AL

3.2 Evaluer la qualité des masses d'eau et identifier les pressions et les sources de pollution

- fiches synthétiques par masse d'eau avec localisation des suivis DCE par compartiments + autres suivis (OBSLAG, sédiments) + suivis « Flux » + artificialisation des berges + occupation du sol + note de précisions et interprétations

- suivi OBSLAG pesticides & lien avec l'occupation des sols et usages inhérents aux bassins versants à diagnostiquer
→ rapport Agence de l'Eau en 2023

- démarche d'évaluation des « flux admissibles » de nutriments dans les lagunes

besoin identifié : → Elargir ces études à plus de sites, notamment en vue d'une priorisation des actions à l'échelle Rhône Méditerranée

3.3 Evaluer la qualité des anguilles

La « qualité » des anguilles en milieu continental désigne un proxy de la capacité des anguilles à survivre, migrer et se reproduire (descendance viable).

Evaluation mise en place grâce aux relâchers d'anguilles réalisés en Occitanie.

Objectif : avoir un point zéro de la qualité des anguilles argentées qui partent des lagunes et suivre cette qualité dans le temps (tous les 5 ans)

Analyse de la qualité : taux de lipides musculaires ; polluants organiques persistants ; métaux et pathogènes d'origine exotique

Suites à donner :

→ Poursuivre la veille temporelle de l'évolution des contaminants sur chaque lagune

→ Faire le lien avec les actions menées pour l'amélioration des habitats

Bilan

- de multiples outils déployés de manière standardisée → permet une vision d'ensemble sur la localité, accessibilité et qualité des habitats MAIS travail à fournir pour rendre les bases de données compatibles

- caractérisation de la connectivité : présence et gestion d'ouvrages (ROE – BDOE), échanges hydrobiologiques (approche UHC, fiches lagune) → travail à finaliser.

Pour aller plus loin : indices à la fois de la fragmentation de la continuité écologique et l'accessibilité à des habitats de qualité

- vérifier le lien entre contamination de l'anguille et qualité des habitats (OBSLAG – DCE) → encourager les mesures de restauration pour une bonne qualité des masses d'eau (approche flux admissibles).

Echanges

Virginie Mauclert (PRL) : périmètre de la démarche flux admissible limité aux ME DCE ?

= à confirmer auprès AE

Vincent Ravel (FD30) : question relative aux contaminants et à la limitation de consommation humaine de l'anguille

Rep Esa Amilhat (univ Perpignan) : il n'existe pas de limitation pour tous les contaminants, sur l'ensemble des anguilles étudiées en 2016, seules 2 dépassaient la limite pour les PCBs (ces deux spécimen pourraient provenir d'un autre site que la lagune, plus pollué)

II - Restitution des travaux du sous groupe Pêche

(Déborah Mondain, CRPMEM PACA ; Vincent Ravel, Fédération de pêche du Gard)

Cf diaporama support de présentation

1. La Réglementation historique et en vigueur relative à la pêche de l'anguille en lagunes
2. Cas spécifique : pêche récréative de loisir
3. Valorisation de la donnée
4. Contrôle du braconnage relatif à la pêche de l'anguille

1. La Réglementation historique et en vigueur relative à la pêche de l'anguille en lagunes

La pêche de l'anguille fait partie des pêches les plus encadrées

- sur le domaine maritime méditerranéen, le PGA prévoit la mise en place d'Autorisations Régionales de Pêche (ARP) avec un contingent maximum fixé à 174 ARP en Occitanie et 52 ARP en PACA ;
- une limitation des engins de pêche à 60 verveux/nasses ou 20 capéchades ou 10 triangles par pêcheur ;
- une taille minimale de capture fixée à 12 cm.
- depuis la 45ème session de la CGPM et le conseil des ministres en 2022 le temps d'ouverture de pêche a été réduit de 9 mois à 6 mois pour l'anguille jaune avec une obligation de fermeture de 3 mois consécutifs de janvier à mars, et pour l'anguille argentée, la pêche doit fermer pendant 6 mois consécutifs .
- La pêche de la civelle, et désormais la pêche de loisir, sont interdites sur le domaine maritime en Méditerranée.

1.1. Réglementation spécifique Cas des Prud'homies

33 Prud'homies existent sur le pourtour de la Méditerranée (Corse comprise), et 10 sont concernées par la pêcherie de l'anguille.

- les prud'homies peuvent prendre, sur leur territoire, pour leurs ressortissants, des mesures de gestions plus restrictives (ex : limitations de longueurs de filets, de périodes de pêche, etc.).
- pour la pêcherie de l'anguille, certaines prud'homies limitent le nombre d'engins à déployer par professionnel, règlementent le maillage des verveux, imposent des périodes de fermetures plus restrictives sur certaines lagunes, ou certaines zones.

1.2 Réglementation contrôles

modalités de déclaration ; interdiction de charger et décharger des anguilles en dehors des lieux de débarquement ; traçabilité par la déclaration de prise en charge obligatoire ; obligations déclaratives des premiers acheteurs

1.3. Relâchers Anguilles Argentées

- suivi scientifique particulier assuré par l'Université de Perpignan en Occitanie depuis 2011, et depuis 2013 en PACA lors d'opérations de relâcher par les pêcheurs détenteurs d'une ARP Anguille et indemnisés pour la fourniture des anguilles, sous le contrôle des services de l'Etat.
- objectif = relâcher en mer des anguilles argentées capturées en lagune afin de leur permettre d'entreprendre leur migration vers la mer des Sargasses = diminution de la mortalité par pêche & échappement d'un plus grand nombre de géniteurs + contribution à la connaissance scientifique sur les anguilles argentées
- depuis 2011, entre 16 et 30 tonnes / an d'anguilles argentées relâchées = entre 97 900 et 214 400 individus relâchées / an . A partir de 2014, entre 25-30 tonnes/ an soit environ 1/3 des captures d'argentées déclarées.

1.4. Effet de la réglementation

- la pêche à l'anguille est une activité économique structurée et structurante pour la filière pêche en Méditerranée
- les restrictions impactent toute la filière : 1 emploi en mer engendre 3 à 4 emplois à terre
- risque si restrictions supplémentaires = augmentation de la pression de pêche sur les espèces qui sont moins ciblées, démultiplication d'engins sur les lagunes (espaces limités) entraînant des conflits d'usage, déploiement de plus de navires sur la bande côtière

Etude socioéconomique sur les activités de pêche professionnelle (démarche CGPM)

- étude indispensable pour évaluer les impacts socio économiques de nouvelles mesures sur la filière pêche professionnelle et toute la chaîne qui en découle, cette étude est en préparation par la CGPM, lancement prévu en juin 2023

2. Cas spécifique : pêche récréative de loisir

Les zones saumâtres sortent du champ de compétence des fédérations et associations de pêche de loisir, les pêcheurs amateurs sont libres de pratiquer la pêche sans adhésion à une association

besoin identifié : en cohérence avec les obligations en eaux continentales, mise en place d'une obligation de détention de carte de pêche sur ces secteurs pour que le réseau associatif puisse exercer ses missions d'information, de sensibilisation et de contrôle des pêcheurs de loisir

3. Valorisation de la donnée

3.1. Fiches de pêche

- pêche professionnelle : obligation de déclarations statistiques des produits de la pêche maritime pour l'anguille.
- outil de télédéclaration VISIOCaptures en développement

3.2. Travail en cours recueil données par lagune

- objectif de disposer des captures par lagune, par stade, par engin de pêche et par année (demande de la CGPM)

besoins d'information identifiés, préconisations :

avec la demande de l'autorisation régionale de pêche (ARP) Anguille :

- identifier la lagune sur laquelle le pêcheur envisage de pêcher l'année suivante ;
- identifier les engins qui seront possiblement utilisés
- insister sur l'importance de la déclaration du stade pour l'anguille ;
- faire un rappel sur les déclarations « maillage » et « dimension »

4. Contrôle du braconnage relatif à la pêche de l'anguille

- le braconnage de l'anguille fait partie des priorités de l'Etat
- le risque de braconnage est identifié mais peu de procédures sont montées et de constatations réalisées, étant donné la difficulté à identifier les zones et à les contrôler au moment de la relève des engins.
- en // des opérations de contrôle, des unités spécialisées de l'OFB mènent des investigations sur les réseaux de trafic d'anguilles

Bilan

- Les pêcheurs professionnels de l'anguille ont subi des restrictions successives et sont très inquiets d'éventuelles nouvelles mesures qui mettraient en péril leurs entreprises et la filière qui en découle
- Les pêcheurs professionnels contribuent à améliorer la connaissance de l'espèce au travers notamment des relâchers et sont des partenaires importants pour renforcer la connaissance sur l'espèce au sein de ces milieux
- Les pêcheurs amateurs souhaitent pouvoir sortir du champ restreint du domaine public fluvial ce qui leur permettrait de conduire des actions de sensibilisations et de contrôles sur le domaine maritime
- Concernant les contrôles, l'État est pleinement mobilisé au travers de ses plans de contrôle, le constat est fait d'une efficacité qui reste à améliorer en particulier sur le contrôle du braconnage

Echanges

Pierre-Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM): question sur le développement en cours de l'outil de télédéclaration VISIOCAPTURE basé à ce stade sur le volontariat, est-ce qu'une obligation d'usage est projetée à l'issue de la phase test ?

Rep Deborah Mondain (CRPMEM PACA): pas d'obligation à ce stade, la profession est très intéressée par l'outil en remplacement de la déclaration papier dont le reversement dans la base de donnée administrée est évaluée conduisant à une perte importante d'information

Pierre-Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM): quels délais pour le rendu de l'étude socio économique portée par la CGPM ?

Rep Elsa Amilhat (univ Perpignan): une première phase test est menée en Italie avant d'être déployée sur toute la Méditerranée. La prochaine réunion de la CGPM prévue les 8 et 9 juin pour la suite du programme de recherche

devrait fournir plus d'éléments sur l'étude.

Nicolas Manas (PNR Narbonnaise): question sur la mauvaise valorisation des produits de pêche anguille dont la vente en circuit court est très dépendante de la variation du volume des captures d'une année sur l'autre avec un coût de vente qui varie beaucoup → enjeu de valorisation et de régularisation tarifaire

Pierre Campton (MRM): question sur les connaissances disponibles relatives au taux d'exploitation par lagune, les quantités pêchées par site et leur évolution, la caractérisation de l'effort de pêche avec le nombre de pêcheurs par lagune

Rep Elsa Amilhat (univ Perpignan) : le travail du suivi des captures par site est en cours et sera restitué prochainement. Il existe à ce jour peu d'études sur l'évaluation du taux d'exploitation par lagune. Pour le moment, les données d'effort de pêche ne sont pas exploitables (inconsistances). Par ailleurs, la suite du projet de recherche CGPM prévoit de réaliser des suivis sur des sites clefs en utilisant des méthodes standardisées avec la participation des pêcheurs.

Delphine Ruiz (ARFPPMAPACA): question de la révision du PGA avec les dernières évolutions réglementaires et de la poursuite des relâchers

Rep Elsa Amilhat (univ Perpignan): pas d'information sur une éventuelle révision du PGA au niveau national. Nécessité d'un plan de gestion méditerranéen afin d'inclure tous les pays du bassin méditerranéen dans l'évaluation du stock et la conservation de cette espèce.

Concernant les relâchers, les derniers ont été réalisés en 2022, une demande de financement sera probablement réalisée pour la prochaine saison.

Delphine Ruiz (ARFPPMAPACA): quelle est la capacité maximale d'une capêchade -> réponse, on ne sait pas, question à creuser

Pascal Roche (OFB, DR ARA): concernant les actions de lutte contre le braconnage de civelles, mentionne une opération récente de grande envergure menée sur 2 ans par une unité spécialisée de l'OFB pour démanteler un important réseau international. Sur le bassin méditerranéen à ce jour l'OFB ne dispose pas assez d'informations pour déployer plus de moyens et mettre en place une unité spécialisée

III - Restitution des travaux du sous groupe Gouvernance

(Laetitia Dupaquis, DREAL PACA ; Nathalie Barré, Katia Lombardini, Pôle-relais lagunes méditerranéennes)

Cf diaporama support de présentation

- 1- Etat des lieux général des connaissances des territoires sur la gouvernance de la gestion des usages et de la continuité écologique
- 2- Analyse des outils de gestion en place
- 3- Retours d'expérience : les freins et les leviers

1- Etat des lieux général des connaissances des territoires sur la gouvernance de la gestion des usages et de la continuité écologique

Un nombre important de documents pour la gestion des ouvertures/fermetures des ouvrages : programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), protocole de gestion des ouvrages fixé dans un arrêté préfectoral ; plan de gestion ; règlement d'eau

- tous les complexes lagunaires ne sont pas couverts par un SAGE mais tous sont concernés par un plan de gestion frein = l'avis du COGEPOMI est requis pour les SAGE mais pas pour les plans de gestion

- le réseau Natura 2000 couvre la quasi totalité des lagunes MAIS l'anguille n'est pas visée par la directive habitat frein = la gestion des sites ne cible pas prioritairement l'enjeu anguille

Contrainte majeure → conciliation des enjeux de préservation de l'anguille avec les autres enjeux (agricoles, ressuyage des terres, gestion submersion/inondation, salinisation)

REX sites : Étangs et Marais Salants de Camargue (EMSC) ; étangs de Villepey ; étangs de la narbonnaise

2- Analyse des outils de gestion en place

- Gestion niveau bassin : le SDAGE avec la préservation et restauration du bon état des eaux dont les lagunes et le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin (PLAGEPOMI) visant spécifiquement les grands migrateurs du bassin dont l'anguille avec la reconquête des axes de migrations, la gestion de la pêche, la connaissance, le suivi des populations, et la sensibilisation aux enjeux
- Frein = enjeux de restauration de la continuité bien identifiés sur les cours d'eau et moins sur les lagunes
- REX des activités impactantes et outils/actions de gestion sur les marais du Narbonnais
- Acquisition foncière à des fins de protection et de restauration de ces milieux – exemple de l'acquisition foncière des anciens salins de Camargue par le Conservatoire du littoral
- Les instances de dialogues et de concertation – exemple de la commission exécutive de l'eau (CEDE) avec la gestion du pertuis de la Fourcade tenant compte de la migration de l'anguille

3- Bilan retours d'expérience :

- non prise en compte de l'anguille dans la Directive Habitat Faune Flore
- complexité du tissu d'acteurs impliqués
- priorités données à d'autres enjeux liés aux activités économiques
- manque d'inventaires d'ouvrages hydrauliques (et de leur gestion associée) MAIS 1370 ouvrages référencés ROE depuis 2019
- manque de gestion des ouvrages en regard de l'enjeu anguille

Bilan

- des retours d'expérience révélateurs de la complexité de prendre en considération l'enjeu de l'anguille dans la gouvernance
- nécessité de s'appuyer sur les documents et organes de concertation existants pour l'intégration de l'enjeu anguille dans les documents de gestion & besoin de renforcer les organes de concertation : bien intégrer les acteurs de la pêche, MRM dans l'arbitrage des choix d'ouverture/fermeture des ouvrages
- améliorer et mieux partager la connaissance des ouvrages : compléter l'inventaire et leurs caractéristiques d'ouverture/fermeture & diffuser à l'ensemble des acteurs des sites concernés

Echanges

Pierre-Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM) souligne un besoin de cohérence entre les PTGE et la gestion de l'Anguille

Delphine Ruiz (ARFPPMAPACA) souligne la difficulté liée à la non inscription de l'anguille dans la directive habitat, cette inscription permettrait de soutenir les aspects « garderie » en complément des actions de contrôle avec l'amélioration de la connaissance des gestionnaires pour mieux identifier les enjeux et conduire des actions de préservation

Nicolas Manas (PNR Narbonnaise) informe d'un retour d'expérience de gestionnaires sur la façade atlantique avec possibilité d'un financement Natura 2000 pour répondre à l'enjeu Anguille

Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) souligne que la restitution de ce diagnostic met en lumière une marge de progression importante pour l'amélioration de tous les critères, ce qui conforte le besoin de sortir d'une vision sectorielle et d'une démarche transversale. Il souligne également une réglementation difficile pour la pêche.

Pierre-Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM) : ce besoin de démarche transversale est bien identifié en toile de fond de ces travaux dont l'objectif dans une première phase est d'établir un diagnostic partagé. Cet état des lieux est incomplet et sera à enrichir notamment avec le retour de l'étude socio-économique, l'évaluation des impacts par pêche, les conséquences d'un report de pêche potentiel. Ces besoins de compléments devront faire l'objet d'un débat au sein du COGEPOMI.

Ce n'est pas parcequ'on ne sait pas tout, qu'il faut s'interdire d'agir, la seconde phase des travaux du GT concerne la construction d'une feuille de route qui traduira un chemin d'équilibre entre le besoin d'augmenter la connaissance et agir avec la mise en place d'actions et l'évaluation de leur efficacité. L'objectif est d'avancer face à l'urgence de la préservation de l'espèce et ce avec une démarche la plus partagée possible.

Evaluation de la cinétique de dévalaison des anguilles sur le Rhône

Présentation du projet d'étude de faisabilité de mise en oeuvre de la technique de pêche au guideau (Nicolas Stolzenberg, CONAPPED)

Cf diaporama

- Rappel du contexte : pour répondre au besoin d'évaluer la cinétique de dévalaison des anguilles sur le Rhône, CONAPPED/AAIPPED Rh. aval propose d'utiliser la technique de pêche professionnelle au guideau avec l'inscription d'une étude de faisabilité au PLAGEPOMI
- Technique de pêche professionnelle au guideau avec échantillonnage pratiqué essentiellement la nuit, durant les périodes de crues
- Objectif : obtenir des indicateurs pour estimer le potentiel reproducteur de l'axe Rhône
- Moyens conséquents technique et humain = besoin de définir le coût acceptable
- Calendrier, budget prévisionnels d'ici à 2030 :
 - phase 1 = 8-12 mois avec 30-40 pêches pour 1 guideau (env 130 000 €)
 - phase 2 = 12 mois 2 guideaux (env 375 000 €)
 - phase 3 = 24 mois 3 guideaux (env 650 000 €)
 - suivi long terme à 3 guideaux (env 290 000 € / an)

Points soumis à la discussion

- plan de financement de la phase 1
- portage financier : AAIPPED ? autre ?
- montage et coordination du projet : CONAPPED + prestataire ?

Echanges

Laure Castel (AERMC) : rappelle que l'action est prévisionnée depuis 2019-2020 au niveau de l'agence, le report de lancement du projet a entraîné l'annulation des subventions AE et région PACA. L'agence a aujourd'hui besoin de garanties pour accompagner le projet en termes d'appui et de coordination des travaux au vu du temps de travail projeté des pêcheurs.

Pascal Roche (OFB DR ARA) précise avoir eu récemment un échange en interne OFB avec Laurent Beaulaton vis-à-vis de l'intérêt du recrutement d'un contractuel en appui. Cela serait possible si l'opération est couplée avec la faisabilité du recours à une caméra acoustique. Il propose d'en discuter également avec INRAE.

Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) est OK a priori pour l'accompagnement de l'OFB, et souligne le besoin d'un relais local pour accueillir le coordinateur qui sera recruté

Hervé Capra (INRAE) retient le besoin d'une personne en appui

Franck Pressiat (CNR) confirme l'intérêt du projet en aval de la chaîne d'aménagement, ce qui fait sens pour l'évaluation des dispositifs et souligne l'intérêt de coupler ces travaux avec un suivi par caméra acoustique en amont des grilles, ce qui permettrait d'avoir des compléments d'information sur l'efficacité des dispositifs. En regard de l'ampleur du projet, il soumet la nécessité du recours à un temps plein la première année.

Pierre Campton (MRM) souligne le temps conséquent à prévoir pour l'exploitation des données

Yann Abdallah (SCIMABIO) informe d'un travail en cours porté par EDF pour le traitement des données acoustiques

Elsa Amilhat (université Perpignan) précise la participation de l'université avec le LIRMM de Montpellier au développement d'une méthode automatisée de traitement des données mais cette méthode est encore loin d'être opérationnelle. Le suivi mené à Port La Nouvelle avec la camera ARIS demande un fort investissement humain pour analyser les vidéos.

Laure Castel (AERMC) conclut sur le besoin de refaire un point assez rapidement pour engager la première phase

Problématique de la prédation des poissons migrateurs par le silure sur le bassin

I Présentation de l'étude spécifique « Silure » : REX et étude de faisabilité de mesures d'amélioration concernant la prédation du silure au niveau de la passe à poissons de Donzère (SCIMABIO)

Cf diaporama support de présentation

- Résultats RFID 2021 : le silure est observé au niveau de la la passe (35% des individus suivis), avec des allers-retours et des séjours longs (+ 200 jours)
- Résultats couplage RFID/vidéo-comptage = pas de cible-proie prioritaire, opportunisme lié aux flux saisonniers - une
- Prédation des migrateurs avérée cf REX national rendu études avec mise en évidence de secteurs de prédation : proximité des passes, frayères forcées ou naturelles, mais aussi sur parcours libre
- Pistes de travail proposées :
 - 1 localisation des enjeux silures sur l'axe Rhône cf propositions sites Secrétariat Technique du COGEPOMI
 - 2 caractérisation de la pression « silure »
 - 3 plan d'actions pour réduire la pression « silure »

Proposition :

poursuite suivi RFID/Vidéo Donzère 2023

travail sur élaboration d'un plan d'action 2024 et +, avec élargissement sur d'autres ouvrages clés

II Mise en oeuvre expérimentale de solutions d'effarouchement ou de capture du silure sur des secteurs « clés » du bassin (Pascal Roche, DR OFB ARA)

Cf diaporama support de présentation

- Proposition d'une liste de sites de travail prioritaires pour 2023-2024 en réponse à la question clé 4 du PLAGEPOMI : Pressions autres que les obstacles / Réduire les pressions / Identifier les sites sur lesquels le silure peut avoir un impact
- Impact avéré cf REX national = présence de grands silures dans les passes à poissons avec effet direct par prédation ou indirect en incitant les aloses ou anguilles à faire demi-tour + vulnérabilité des aloses en migration de reproduction en dessous d'un obstacle

- Objectif du travail sur les sites :

- 1. Tester des méthodes pour tenter d'éloigner les silures des sites (aval ou intérieur des passes)
- 2. Acquérir de l'information sur l'évolution des densités et des tailles des silures sur ces sites

Propositions de sites prioritaires pour 2023-2024, de l'aval vers l'amont :

- passe du seuil de Beaucaire sur le Rhône : site CNR
- passe du seuil de Comps sur le Gardon aval : site CNR
- passe du barrage de Sauveterre sur le Rhône : site CNR
- passe du seuil de Saint-Martin d'Ardèche (Aiguèze) sur l'Ardèche aval : site non CNR (ou/et seuil de la confluence site CNR)
- passe du barrage de Donzère sur le Rhône : site CNR

Echanges

Franck Pressiat (CNR) : confirme l'intérêt des sites de Beaucaire et Comps où une activité de pêche du silure est importante en aval et amont immédiat = possibilité séjour de silures dans la passe

Pascal Roche (OFB DR ARA) : précise que le recours à l'effarouchement proposé est par pêche électrique, sans danger contrairement à la mise en place d'un écran électrique dans la passe

Pierre-Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM) souligne le besoin d'agir pour limiter cette pression supplémentaire, ce qui n'est pas contradictoire avec la poursuite de l'acquisition de connaissances sur le comportement du silure, et souligne la volonté du COGEPOMI d'un partage partenarial pour la définition des actions.

Thomas Pollin (CNR) question sur les moyens à mettre en œuvre : quelle implication des autres partenaires ? Et souligne la nécessité de prioriser les sites en fonction des moyens à consacrer

Laure Castel (AERMC) : souligne que l'enjeu principal réside dans la préservation de l'efficacité des passes et moins dans l'acquisition de connaissances sur le Silure, et retient la priorité d'agir au niveau des passes

Pierre Campton (MRM) : souligne également l'enjeu de préservation de la fonctionnalité des passes

Samuel Westrelin (INRAE) : concernant les réflexions relatives au système d'effarouchement, informe la commission de la réalisation d'une étude sur la communication inter silures en lien avec leur anatomie dédiée pour émettre et recevoir les sons. L'étude a porté sur le déplacement des silures en fonction de différents types de sons.

Ces travaux pourront être mis à la disposition de la commission.

Il informe également d'un projet de thèse sur l'impact des systèmes d'effarouchement sur les autres espèces

Thomas Pollin (CNR) : s'interroge sur l'articulation des travaux du bassin avec ceux du PNMA

Rep Pascal Roche (OFB DR ARA) : via le PNMA, les études portant sur la connaissance du silure sont soutenues à l'échelle nationale

Thomas Pollin (CNR) : souligne l'importance de mettre des place des actions de manière progressive afin de pouvoir évaluer l'efficacité des solutions au fur et à mesure, à ce stade la discussion doit porter sur le choix des techniques à tester

Vincent Ravel (FD 30) : craint une stigmatisation du Silure et estime que les autres critères pour la préservation des grands migrateurs du bassin demeurent importants à traiter

Pierre Jean Martinez (DREAL ARA, délégation de bassin RM) précise que la mise en place de ces expérimentations ne revient pas à se focaliser sur le Silure. Pour rappel et à titre d'exemple, pour la reconquête des axes de migration, le PLAGEPOMI vise 198 ouvrages prioritaires à traiter d'ici à 2027 et à l'échelle du bassin 1452 ouvrages sont identifiés prioritaires pour la restauration de la continuité dont des ouvrages supplémentaires au PLAGEPOMI en zone d'action prioritaire pour les grands migrateurs.

Franck Pressiat (CNR) : le cas du suivi au niveau de la passe de Donzère est très illustratif de la volonté d'agir sur tous les leviers : amélioration de l'aménagement via évaluation de sa franchissabilité et suivi du Silure

Pierre Campton (MRM) souligne que ces travaux ont pour objectif de répondre à une pression en lien avec la restauration de la continuité au niveau des passes

Nicolas Boidin (ARPARA) estime qu'il y a un besoin d'approfondir les enjeux sur les frayères pour agir le plus pertinemment

Pascal Roche (OFB DR ARA) à titre d'exemple pour les frayères il peut être envisagé des observations par caméra thermique pour compléter les observations par surveillance humaine

Yann Abdallah (SCIMABIO) souligne que les résultats d'observation sont très dépendants de la méthode employée, le REX national met en évidence une sous évaluation de l'impact au niveau des frayères.

Pascal Roche (OFB DR ARA) l'évaluation de l'efficacité des solutions est primordiale, un suivi par marquage devra être mis en place en parallèle du dispositif d'effarouchement

Delphine Ruiz (ARFPPMAPACA) souligne le besoin de caractérisation des sites vis-à-vis de la prédation du silure.

Pierre Jean Martinez (DREAL ARA, délégation bassin RM) confirme que la politique qui est portée sur le sujet répond à ce besoin de caractérisation avec la mise en place de solutions expérimentales et de suivi des silures

Marie Bearez (CNR) : relève que des ouvrages identifiés (Comps et Sauveterre) ont fait l'objet d'aménagements récents pour le franchissement piscicole, et note une vigilance à avoir sur les éléments de langage vis-à-vis de la fonctionnalité des passes concernées par la présence du Silure, afin de ne pas remettre en cause les aménagements portés pour le franchissement des grands migrateurs en particulier.

Pierre Campton (MRM) rappelle que les réflexions ont vocation à être élargies aux fleuves côtiers

Proposition de travail à soumettre au COGEPOMI :

- Poursuite du suivi au niveau de Donzère en 2023 en lien avec la remise en eau après travaux, possibilité de tester un dispositif d'effarouchement au printemps 2024
- Elaboration d'un programme d'actions en vue de soumettre une feuille de route au COGEPOMI de fin d'année
- Le secrétariat technique du COGEPOMI planifie un calendrier de réunions associant les acteurs concernés sur les prochains mois

Fin de la séance

La délégation de bassin remercie l'ensemble des participants et en particulier les pilotes du GT Anguilles en Lagunes pour leur travail conséquent de synthèse et de restitution de la première phase des travaux du GT

prochains rendez vous :

COGEPOMI le 20 juin

Lancement de la seconde phase des travaux du GT Anguilles en Lagunes (AL) : réunion plénière à la rentrée

Prochaine CT POMI automne 2023 avec une première restitution de la seconde phase de travail du GT AL

Liste des participants CT POMI du 24 mai 2023

Membre désigné	Structure	Participation
Mme Elisabeth FALIEUX Mme Elsa AMILHAT	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) de l'université de Perpignan – Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	X
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon – Pôle relais lagunes méditerranéennes	X
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe – Centre de Lyon – Villeurbanne)	X
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	Excusé - représenté Delphine Ruiz ARFPPMAPACA Nicolas Boidin - ARPARA
Mme Michela PATRISSI	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	X
Mme Marie PAPADOPOULOS	Électricité De France (EDF)	X
M. Thomas POLLIN	Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	X
Mme Fanny VOLAGE	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	excusée
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	excusée

Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPMEM PACA)	X
M. Pascal ROCHE	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB)– direction interrégionale PACA-Corse	excusée
Mme Anne JOUHANNAUD-TRUSSON	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Sophie SEJALON	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	excusée
M. Alexis LEPINAY	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	excusé
Mme Laetitia DUPAQUIS	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X
M. Pierre VINCHES	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	X
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM) Méditerranée	X
M. Vincent MAYEN	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	Représentant M. Steven Hubner
M. Philippe MATHIEU	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	Représentant M. Jean Luc Masmiquel excusé
M. Siegfried CLOUSEAU	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	Représentante Mme Geneviève SOLER
Mme Florence BOULENGER Mme Pascale GUILLAUME	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	excusées

Mme Stéphanie BRENIER	Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	Représentante Laurence Deneuve
M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	excusé
M. Olivier NALBONE	Conseil Régional PACA	excusé
Mme Maïlys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil Régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	excusées
M. Xavier ODO	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Béatrice ORELLE Mme Claudine TREZZY	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	X
M. Mathieu QUITTET	Conseil Départemental de l'Hérault	excusé
Mme Laure CASTEL	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	X
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	excusé
M. Maxime LENNE	EPAGE des côtiers de la lagune de Berre – RRGMA-PACA	excusé

Participants non membres désignés CT POMI

GT Anguilles en Lagunes

Katia Lombardini & Virginie Mauclert - Pôle-relais lagunes méditerranéennes – copilotes sous groupe Habitat

Vincent Ravel - représentant COGEPOMI pêche amateur - copilote sous groupe Pêche

Nicolas Manas - PNR Narbonnaise – sous groupe gouvernance

Margot Dentan - Doctorante en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – observatrice - sujet thèse «

institutionnalisation politique du suivi d'espèces aquatiques à l'interface terre-mer à partir des cas de l'anguille et du crabe bleu dans les lagunes méditerranéennes françaises » - margot.dentan@gmail.com

Projet Guideau

Nicolas Courbis – représentant COGEPOMI pêche professionnelle en eau douce

Groupe de travail Silure

Florestan Giroud – représentant COGEPOMI pêche professionnelle en eau douce

Samuel Westrelin – INRAE

Romain Roy – EDF (R&D)

Franck Pressiat – CNR

Yann Adballah – SCIMABIO